



Association Nationale des Étudiants
en Médecine de France



INTER SYNDICALE NATIONALE
AUTONOME REPRÉSENTATIVE
DES INTERNES DE MÉDECINE GÉNÉRALE



InterSyndicat National des Internes



ISNCCA

Inter Syndicat National des
Chefs de Clinique et Assistants



REGROUPEMENT AUTONOME
DES GÉNÉRALISTES JEUNES
INSTALLÉS & REMPLAÇANTS



Syndicat National des Jeunes Médecins Généralistes

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les jeunes et futurs médecins de France, unis contre un amendement destructeur.

Jeudi 27 octobre 2016

Les syndicats représentatifs des futurs et jeunes médecins entendent s'opposer fermement à l'amendement 154 du projet de loi de financement de la sécurité sociale 2017, PLFSS. En conséquence, l'ISNI, l'ISNCCA, l'ISNAR-IMG et le SNJMG déposeront jeudi 27 octobre un préavis de grève nationale totale et illimitée.

Les syndicats et associations représentatifs des étudiants en médecine, internes de toutes les spécialités, des chefs de clinique ambulatoires et hospitaliers, des remplaçants et des jeunes installés de France, ont été reçus avant-hier à l'Assemblée Nationale par Madame Lemorton, Présidente de la Commission des Affaires sociales, Madame Delaunay, Rapporteuse du tome 2 du PLFSS et Madame Le Houérou, porteur de l'amendement qui prévoit un conventionnement sélectif.

Si nous avons pu apprécier la qualité de l'échange, il reste que cet amendement inutile et dangereux est maintenu. L'ensemble des structures représentant les futurs et jeunes médecins souhaite manifester sa ferme opposition à cet amendement qui vient mettre à mal les valeurs de solidarité et d'égalité de notre système de santé.

Des mesures plus efficaces ont été mises en place et commencent à porter leurs fruits. L'état de la démographie médicale ne permet pas de faire plus vite. La formation d'un médecin dure au minimum neuf ans, le numerus clausus a doublé entre 1998 et 2008, les nouveaux médecins arrivent ! Il n'y a pas de baguette magique pour faire sortir un médecin bien formé d'un chapeau en quelques jours.

Le dialogue avec les Parlementaires, bien qu'initié tardivement, pour promouvoir et amplifier les solutions innovantes qui fonctionnent doit se poursuivre. Le maintien d'un tel amendement mettrait à mal la dynamique engagée pour inciter les jeunes médecins à s'installer en zones médicalement fragiles.

Nous sommes déterminés à obtenir le retrait de l'amendement n°154 du projet de loi de financement de la sécurité sociale et de toutes mesures limitant l'installation, surtout si la régulation se fait par le conventionnement.

L'ANEMF, représentant l'ensemble des étudiants en médecine de la première à la sixième année, envisage ouvertement cette issue. Elle se prononcera sur sa participation à ce mouvement lors de sa prochaine Assemblée Générale, du 3 au 6 novembre.

ReAGJIR soutient très fortement cette initiative mais ne peut appeler à la grève pour ses adhérents remplaçants, ces derniers étant liés par un contrat de remplacement qu'ils sont tenus d'honorer.

Pour l'ISNAR-IMG, Camille TRICART, Présidente.

Pour l'ISNI, Baptiste BOUKEBOUS, Président.

Pour l'ANEMF, Antoine OUDIN, Président.

Pour le SNJMG, Dr. Émilie FRELAT, Présidente.

Pour l'ISNCCA, Dr. Julien LENGLET, Président.

Pour ReAGJIR, Dr. Sophie AUGROS, Présidente.

Contacts presse :

- Camille TRICART, Présidente de l'ISNAR-IMG – president@isnar-img.com | 06 73 07 53 01
- Baptiste BOUKEBOUS, Président de l'ISNI – president@isni.fr | 06 87 97 70 01
- Antoine OUDIN, Président de l'ANEMF – president@anemf.org | 06 45 87 97 02
- Dr. Émilie FRELAT, Présidente du SNJMG - presidente@snjmg.org | 06 19 90 26 57
- Dr. Julien LENGLET, Président de l'ISNCCA – president@isncca.org | 06 43 21 17 29
- Dr. Sophie AUGROS, Présidente de ReAGJIR – president@reagjir.com | 06 42 18 40 14